



Surendettement des particuliers

Par Visiteur

Mon problème est que je doit a peu près 15 000 EUROS A DIFFÉRENT SOCIÉTÉ DE CRÉDIT ET A MA BANQUE JAI TJS PAYER MES J 'AI EU UN SOUCI AVEC MA VOITURE DU COUP JAIS DU PAYER LES RÉPARATION QUI MONT COUTER LA MOITIER DE MON SALAIRE DONC JE N' AI PU HONORER MES MENSUALITÉS donc je me retrouve a découvert mes chèque sont rejeter et puis je me suis retrouver interdit bancaire et tout ce qui sen suit maintenant il veulent venir chez moi saisir alors que j'habite chez mes parent je possède juste une télé un caméscope et un appareil photo et une voiture je voulais savoir si il peuvent saisir se qui nest pas a moi donc a mes parent merci beaucoup

Par Visiteur

Bonjour madame,

Le principe d'une saisie, c'est qu'elle ne peut porter que sur des biens qui vous sont propres. Les organismes de crédit ne peuvent pas saisir vos parents mais en revanche, ils peuvent demander à un huissier de se déplacer à votre domicile afin de voir si des biens qui vous sont personnels sont susceptibles d'être saisis.

Vos parents ne peuvent donc pas s'opposer à la venue de l'huissier mais en revanche, n'auront pas de mal à contester l'inventaire des biens réalisé par l'huissier s'il s'avère que l'huissier veut saisir des biens appartenant à vos parents.

Bien cordialement.